

4. LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (IFI) ET LES DROITS DE LA PERSONNE

[Le comité] recommande que le Canada profite de sa voix aux réunions des institutions financières internationales pour s'élever contre les violations systématiques, flagrantes et soutenues des droits de la personne. (*Indépendance et Internationalisme*, p. 112.)

Le gouvernement accueillerait favorablement un examen détaillé de ces questions par...le Comité permanent des droits de la personne. (*Les relations extérieures du Canada*, p. 76.)

Les membres de la collectivité des ONG du Canada, en particulier celles qui s'occupent de développement et les coalitions confessionnelles, demandent depuis longtemps que les droits de la personne soient systématiquement pris en compte dans les délibérations de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des banques régionales de développement international.⁽²⁵⁾ Ce que répondent habituellement ces IFI et les fonctionnaires et les ministres canadiens, c'est que l'étude de facteurs «non économiques» contrevient aux règles et n'a pas sa place dans le processus d'examen des prêts :

En ce qui touche l'aide multilatérale...les institutions financières internationales... invoquent leurs statuts pour s'opposer à ce qu'on lie les conditions de prêt à des critères «non économiques».⁽²⁶⁾

Dans sa réponse au *Rapport Winegard*, le gouvernement se dit prêt à accorder l'attention voulue aux droits de la personne dans les activités des IFI, mais, selon un témoin qui a comparu devant le Sous-comité, il n'y a eu en fait aucun changement d'attitude de la part du gouvernement. Pour illustrer son commentaire, elle a cité une lettre du ministre des Finances du Canada :

Je crois que si elle adoptait des critères relatifs au respect des droits de la personne, la Banque mondiale politiserait son processus de prise de décisions, ce qui aurait des répercussions néfastes sur ses activités.⁽²⁷⁾

Nous aimerions parler des divergences de vues entre les ONG, les universitaires et les gouvernements qui se sont succédé au sujet de la prise en compte des droits de la personne :

1. Les ONG et les universitaires qui partagent leur point de vue recommandent que le Canada amène les IFI à refuser leur appui financier aux régimes qui violent de façon flagrante et systématique les droits de la personne. Le gouvernement repousse régulièrement ces recommandations, en rappelant que les IFI sont censées être neutres